
DÉRÈGLEMENTATION

PLATEFORME ÉCONOMIE

Justificatif

Déréglementation et libéralisation

LE PROBLÈME : UN EMBONPOINT RÉGLEMENTAIRE QUI ÉTOUFFE L'ÉCONOMIE

Depuis vingt ans, et particulièrement depuis 2018 sous la gouverne de la CAQ, le poids des exigences réglementaires au Québec a considérablement augmenté. Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), le Québec est la province canadienne qui a le plus d'exigences réglementaires¹. Le Québec obtient une note de 6,9 sur 10, comparativement à 9,2 pour l'Alberta et 8,7 pour la Saskatchewan², comme l'illustre le tableau suivant³.

Tableau 7

Fardeau réglementaire, note (de 0 à 10) et classement

Gouv.	Réduction du fardeau réglementaire				Exigences réglementaires provinciales		Fardeau réglementaire - note et classement
	Rétroaction sur la paperasserie	Service de consultation relativement aux problèmes des entreprises	Démarche ou processus proactif et régulier pour les changements législatifs visant à réduire la paperasserie	Degré de coopération entre provinces et territoires ²	Nombre total d'exigences réglementaires provinciales	Nombre total d'exigences réglementaires provinciales par habitant	
Alb.	10	10	10	8,0	7,2	9,8	9,2 A
C.-B.	10	10	10	8,5	5,6	9,7	9,0 A
Sask.	10	10	10	7,7	7,1	7,6	8,7 A-
N.-É.	8	10	10	9,4	6,8	7,0	8,5 B+
Ont.	10	10	10	9,2	0,6	10,0	8,3 B+
Féd. ¹	5	10	5	8,2	s.o.	s.o.	7,1 C+
Qc	6	10	10	6,0	0	9,6	6,9 C
Î.-P.-É.	8	10	5	7,8	10,0	0	6,8 C
Man.	5	10	0	8,9	7,6	8,3	6,6 C
N.-B.	6	10	0	6,6	8,6	7,3	6,4 C-
T.-N.-L.	-	-	-	6,0	-	-	s. o. s. o.

Remarques

1. La mention « s. o. » signifie « sans objet ». Le gouvernement fédéral n'est pas noté quant au i) nombre total d'exigences réglementaires provinciales ni au ii) nombre total d'exigences réglementaires provinciales par habitant.

2. Le degré de coopération entre provinces et territoires est tiré du [Bulletin sur la coopération entre provinces et territoires au Canada](#) publié en 2025 par la FCEI.

LE QUÉBEC OBTIENT **6,9 SUR 10** – 7^e SUR 10

¹ La FCEI définit une exigence réglementaire (ou contrainte) comme une règle qui prévient, limite ou décourage certains gestes ou comportements en imposant aux personnes ou aux entreprises des coûts additionnels, des contraintes ou une interdiction complète. Une exigence réglementaire peut aussi rendre obligatoires certains gestes (p. ex. remplir des formulaires, payer des droits) qu'une personne ou une entreprise ne poserait pas nécessairement volontairement.

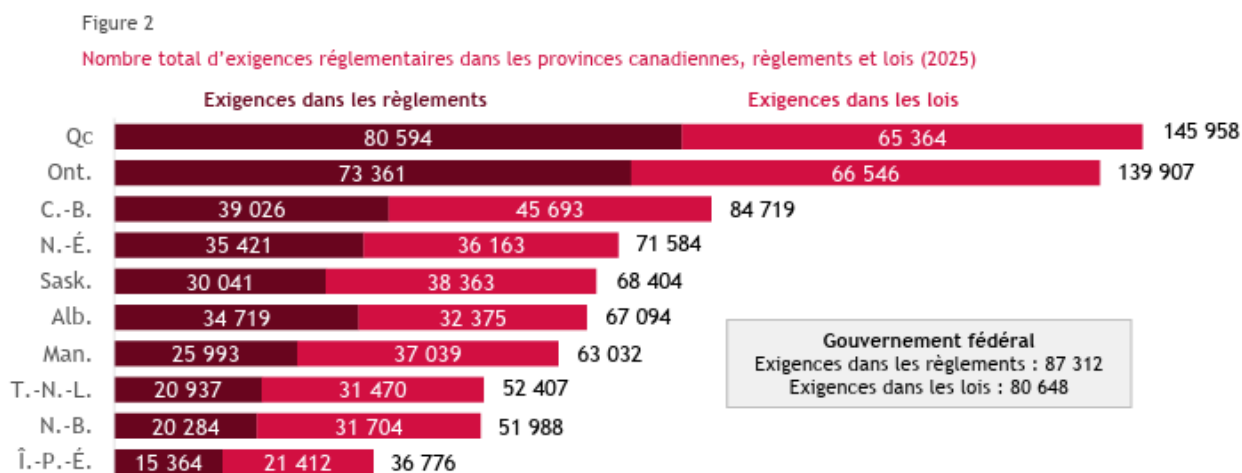
² Paperasserie : Bulletin des provinces, 16^e édition, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), janvier 2026. disponible en ligne <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2026/Red%20Tape%20Report%20Card%202026%20FIN-FR.pdf>

³ La note de 0 pour le Québec dans la colonne « Nombre total d'exigences réglementaires provinciales » indique que la province ne dispose pas d'un inventaire complet et transparent du nombre total d'exigences réglementaires.

La réglementation coûte 10,9 milliards de dollars par année aux PME québécoises.

Au Canada, le total atteint 51,5 milliards de dollars, dont une grande partie en pure paperasserie⁴.

Le nombre de contraintes réglementaires a considérablement augmenté au Québec au fil des ans, contribuant à créer un environnement moins favorable à la prospérité économique⁵. Les petites entreprises en souffrent le plus : elles consacrent jusqu'à cinq fois plus de temps par employé à la conformité que les grandes entreprises. En moyenne, un propriétaire d'entreprise perd 32 jours par année à cause de la bureaucratie⁶. Le graphique suivant montre que, malgré le manque de transparence, il est possible d'affirmer que le Québec est la province canadienne qui compte le plus grand nombre de restrictions ou d'exigences réglementaires⁷, deux fois plus qu'en Alberta (qui a environ la moitié de notre population) et plus que l'Ontario (dont la population est supérieure de 80 % à la nôtre).



Source : Whidden, Bradlee. *Chiffrer les contraintes : évaluer le nombre total des exigences réglementaires imposées par nos gouvernements*. FCEI. Décembre 2025.

Exigences réglementaires recensées dans les provinces canadiennes en 2025 — source : FCEI.

Tous les gouvernements précédents ont promis de réduire le fardeau (plans 2016-2018, 2020-2025, projet de loi n° 11 en 2025-2026). Aucun n'a inversé la tendance. La CAQ en est à son cinquième projet de loi sur le sujet sans résultat tangible sur le terrain. D'ailleurs, de 2024 à 2025, l'Ontario a affiché une baisse importante (-3,5 %), cédant la première place au Québec, où le nombre d'exigences réglementaires a augmenté de 2,4 % selon la FCEI.

LA RÉGLEMENTATION NOUS APPAUVRIT

Ce fardeau excessif produit des effets concrets et mesurables, amplifiés par le retard par rapport à l'Ontario :

- **Réduction de la productivité** : La réglementation excessive détourne du temps et des ressources. Au Québec, elle contribue au retard de productivité par rapport aux États-Unis, à la moyenne de l'OCDE et à l'Ontario. Une productivité plus faible signifie des salaires plus bas et moins d'investissements.
- **Frein à l'investissement et à la création d'entreprises** : Les barrières réglementaires augmentent les coûts de conformité et découragent les entrepreneurs. Le Québec affiche un retard persistant en PIB par habitant par rapport à l'Ontario.

⁴ Rapport sur la paperasserie au Canada, 7^e édition, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), janvier 2025.

Disponible en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2025/Canadas-Red-Tape-Report-2025-f.pdf>

⁵ Paperasserie : Bulletin des provinces, 16^e édition, op. cit.

⁶ Rapport sur la paperasserie au Canada, 7^e édition, op. cit.

⁷ Paperasserie : Bulletin des provinces, 16^e édition, op. cit.

- **Perte de compétitivité** : Dans un contexte de concurrence interprovinciale et internationale, un fardeau plus élevé rend les entreprises québécoises moins agiles. Les coûts de la paperasse se répercutent sur les prix, les marges et l'emploi.
- **Impact sur l'emploi et la croissance** : Les PME souffrent le plus. La FCEI et la FCCQ soulignent que ce fardeau aggrave les pénuries de main-d'œuvre et limite l'expansion, alors que l'Ontario se montre plus dynamique en matière de réduction bureaucratique.

En somme, la sur-réglementation agit comme un impôt caché qui réduit le dynamisme économique, limite l'innovation et appauvrit collectivement les Québécois par rapport à des juridictions plus agiles comme l'Ontario.

Un nouvel indicateur du fardeau réglementaire a été mis au point par le cabinet KPMG en collaboration avec Transports Canada. Cet outil sert de base à une étude de Statistique Canada parue en février 2025 (Accumulation d'exigences réglementaires, dynamisme des entreprises et croissance économique au Canada), qui chiffre les effets négatifs de la réglementation comme suit : l'accumulation d'exigences est associée à une réduction de 1,7 point de pourcentage du taux de croissance du PIB dans le secteur commercial. L'accumulation des contraintes réglementaires est également associée à une diminution de 1,3 point de pourcentage de la croissance de l'emploi dans ce secteur.⁸

NOTRE PLAN : UNE LIBÉRALISATION RESPONSABLE ET AMBITIEUSE

Le PCQ propose une approche structurée, transparente et progressive inspirée des meilleures pratiques canadiennes et internationales.

OBJECTIF : RÉDUIRE LE FARDEAU RÉGLEMENTAIRE DE 30 % EN CINQ ANS

Phase 1 – Diagnostic (6 à 12 premiers mois)

Création d'un Secrétariat à la Libéralisation rattaché au ministère, qui sera rebaptisé « Conseil du trésor et de l'efficacité gouvernementale ». Inventaire complet et public de toutes les exigences réglementaires. Consultation large des entreprises et des citoyens et analyse des résultats de la campagne finilapaperasse.com.

Phase 2 – Règle du « un pour un » (ou mieux)

Pour toute nouvelle réglementation, retrait obligatoire d'au moins une exigence existante — ou, mieux encore, de deux exigences. Exceptions limitées et justifiées scientifiquement.

Phase 3 – Réformes sectorielles prioritaires

Urbanisme et construction, travail et immigration, agroalimentaire, environnement, fiscalité, ressources naturelles et libéralisation des marchés.

Phase 4 – Suivi et reddition de comptes

Objectif clair : réduction significative du fardeau sur cinq ans (30 %). Rapports publics annuels, indicateurs mesurables et imputabilité politique directe du premier ministre. Un calendrier détaillé de mise en œuvre et d'économies est joint en annexe.

⁸ Gu, Wulong, *Accumulation d'exigences réglementaires, dynamisme des entreprises et croissance économique au Canada*, Statistique Canada, 2025

CE QUI A DÉJÀ FONCTIONNÉ AILLEURS – ON NE RÉINVENTE PAS LA ROUE

- Colombie-Britannique (début des années 2000) : réduction de 37 % à 49 % de la masse réglementaire en trois ans grâce à une règle « un pour un ». La province est passée d'une croissance inférieure à la moyenne canadienne à l'une des plus dynamiques.
- Alberta : simplification des approbations environnementales, reconnaissance interprovinciale des qualifications et réduction des exigences pour les professions réglementées. L'Alberta a atteint une réduction de 35 % depuis 2019, dépassant son objectif initial.
- Ontario : plus de 700 mesures depuis 2018, pour des économies annuelles estimées à plus de 1,3 milliard de dollars.
- Estonie : réduction du stock de règles : principe du « once only », programme « Zero Bureaucracy », révision de près de 4 000 règlements et règle du « un pour un ».
- Expériences réussies de déréglementation aux États-Unis (transport aérien) et au Royaume-Uni (secteurs financiers et de télécommunications).

IMPACTS ATTENDUS SELON LA LITTÉRATURE ÉCONOMIQUE

Une déréglementation massive générerait des gains substantiels, comme le confirment plusieurs études⁹. Cette activité économique supplémentaire générerait des recettes additionnelles pour l'État puisque, selon le RPE, chaque point de PIB additionnel génère 1,2 G\$ de revenus autonomes additionnels¹⁰.

CONCLUSION

Après avoir restauré une saine discipline budgétaire dans les aides aux entreprises, la réforme réglementaire proposée permettra enfin à nos PME et à nos grandes entreprises de réinvestir, d'embaucher et de se développer ici même. Le Québec passera d'un fardeau réglementaire parmi les plus lourds au pays à une juridiction plus prévisible pour l'investissement et la croissance.

⁹ Voir, notamment, les études suivantes, souvent citées dans la littérature économique sur le lien entre fardeau réglementaire et croissance : Oliver Falck, Yuchen Mo Guo et Christian Pfaffl, « Lost Economic Output Due to High Bureaucratic Burden », *EconPol Forum*, vol. 25, n° 6, 2024, p. 30-35, <https://www.ifo.de/DocDL/econpol-forum-2024-6-falck-guo-pfaffl-eu-regulation.pdf> ; Bentley Coffey, Patrick A. McLaughlin et Pietro Peretto, « The Cumulative Cost of Regulations », *Review of Economic Dynamics*, vol. 38, 2020, p. 1-21 (version PDF : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2869145) ; Giuseppe Nicoletti et Stefano Scarpetta, « Regulation, Productivity and Growth: OECD Evidence », *OECD Economics Department Working Papers*, n° 347, 2003, https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2003/01/regulation-productivity-and-growth_g17a1485/078677503357.pdf ; Wulong Gu, Accumulation d'exigences réglementaires, dynamisme des entreprises et croissance économique au Canada, Statistique Canada, n° 11F0019M2025002, 10 février 2025, https://publications.gc.ca/collections/collection_2025/statcan/11f0019m/11f0019m2025002-fra.pdf.

¹⁰ Ministère des Finances du Québec, Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2026, 17 août 2026, page 71.